



LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE  
L'UNION POUR LES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES ET LA  
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 26.4.2017  
SWD(2017) 152 final

**DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES**

**Rapport sur l'état des relations UE-Tunisie dans le cadre de la Politique européenne de  
voisinage révisée  
Avril 2017**

# Rapport sur l'état des relations UE-Tunisie dans le cadre de la Politique européenne de voisinage révisée

## Avril 2017

### **Introduction**

Conformément à la Politique européenne de voisinage (PEV) révisée, le présent rapport porte sur la mise en œuvre du Partenariat privilégié<sup>1</sup> entre l'UE et la Tunisie, pour la période 2015-2016.

La "**Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne**"<sup>2</sup> adoptée en juin 2016 reconnaît le rôle de la Tunisie dans la région en tant que "démocratie prospère, pacifique et stable". La réussite de la transition démocratique tunisienne reste une priorité pour l'UE.

Dès le lendemain de la Révolution de 2011, l'UE s'est engagée à soutenir la transition entamée par le peuple tunisien vers plus de démocratie, de liberté et de justice sociale. Partenaires naturels au regard de la géographie et de liens historiques, culturels et économiques, l'UE et la Tunisie ont, dans ce nouveau contexte, conclu en novembre 2012 un "Partenariat privilégié", accompagné d'un ambitieux Plan d'Action<sup>3</sup>. Le statut différencié et avancé accordé à la Tunisie reflète l'engagement résolu de l'UE à soutenir la transition tunisienne face à des défis multiples et interconnectés : la consolidation de sa démocratie – notamment la mise en œuvre effective de la Constitution de janvier 2014 –, une situation socio-économique difficile, la menace terroriste et une situation régionale fragile. L'ambition partagée du côté tunisien ainsi qu'européen est d'approfondir les relations bilatérales dans tous les domaines possibles – politique, culturel, économique, commercial, social, sécuritaire – et d'intensifier les échanges entre nos sociétés, en ligne avec le principe de différenciation inscrit dans la Politique européenne de voisinage (PEV) révisée. Cet objectif commun a été réitéré au plus haut niveau politique, notamment lors de l'adoption de la Communication conjointe de la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne du 29 septembre 2016 'Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie'<sup>4</sup>, dans les Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la Tunisie du 17 octobre 2016<sup>5</sup> ainsi qu'à l'occasion de la visite de la Haute représentante/Vice-présidente à Tunis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et du Président tunisien à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le soutien apporté à la Tunisie, de 2011 à 2016, s'élève à environ 3,5 milliards d'EUR (sous forme de dons, d'assistance macro-financière et de prêts – y compris ceux de la Banque européenne d'investissement). La Communication conjointe prévoit une augmentation du soutien financier en dons jusqu'à atteindre la somme maximale de 300 millions d'EUR en 2017, avec un objectif de maintien de ce niveau de soutien renforcé jusqu'en 2020.

## **1. Dialogue politique, bonne gouvernance et transition démocratique**

---

<sup>1</sup> SEAE, 'Relations Tunisie-Union Européenne: Un partenariat privilégié. Plan d'Action 2013-2017' [https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press\\_corner/plan\\_action\\_tunisie\\_ue\\_2013\\_2017\\_fr.pdf](https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press_corner/plan_action_tunisie_ue_2013_2017_fr.pdf)

<sup>2</sup> Vision partagée, action commune : Une Europe plus forte. Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (2016)

[https://europa.eu/globalstrategy/sites/globalstrategy/files/eugs\\_fr\\_version.pdf](https://europa.eu/globalstrategy/sites/globalstrategy/files/eugs_fr_version.pdf)

<sup>3</sup> SEAE 'Relations Tunisie-Union européenne: Un partenariat privilégié. Plan d'Action 2013-2017' [https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press\\_corner/plan\\_action\\_tunisie\\_ue\\_2013\\_2017\\_fr.pdf](https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press_corner/plan_action_tunisie_ue_2013_2017_fr.pdf)

<sup>4</sup> Communication conjointe de la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission: 'Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie' – JOIN(2016)47 final

<sup>5</sup> [Résultats de la session du Conseil de l'Union européenne. 3492e session du Conseil. Affaires étrangères. Luxembourg, \(17/10/2016\).](#)

### 1.1. Dialogue politique

**Le dialogue politique UE-Tunisie** s'est renforcé de manière importante au cours des deux dernières années avec des échanges et visites de haut niveau mais aussi au travers de dialogues thématiques, aussi bien dans le cadre de l'Accord d'association UE-Tunisie et des négociations et accords sectoriels entre les deux parties, que dans le cadre de l'identification et de la mise en œuvre des programmes de coopération financière.

Le Président du Parlement européen s'est rendu en Tunisie en février 2015; le Président du Conseil européen en mars 2015; le Commissaire en charge de la migration et des affaires intérieures en mai 2015;; la Commissaire au commerce en octobre 2015, à l'occasion du lancement des négociations de l'Accord de libre-échange complet et approfondi; le Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations pour l'élargissement s'y est rendu du 6 au 8 avril 2016 et a participé à la Conférence *Tunisia 2020* du 29 au 30 novembre 2016; la Haute représentante/Vice-présidente s'est rendue à Tunis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et l'année 2016 s'est conclue avec la visite du Président tunisien à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 2016. A cette occasion, les deux parties ont lancé le *Partenariat pour la Jeunesse UE-Tunisie* à travers lequel l'UE s'engage à renforcer son appui à la Tunisie dans les domaines de l'éducation, de l'employabilité et du renforcement des liens entre les jeunes tunisiens et européens, avec une attention particulière à la situation de la jeunesse dans les régions les plus défavorisées du pays.

Les Conseils d'association UE-Tunisie ont eu lieu le 17 mars 2015 et le 18 avril 2016. Le travail des Conseils a été préparé par des nombreux sous-comités et par des Comités d'association (15 décembre 2015 et 20-21 avril 2017). L'UE s'est dans ce cadre efforcée d'identifier dans ses politiques sectorielles toutes les opportunités pour appuyer la transition et renforcer les liens entre nos sociétés.

Ce dialogue revêt désormais également une dimension parlementaire; ainsi, les travaux de la Commission parlementaire mixte UE-Tunisie ont débuté le 18 février 2016, avec notamment la participation du Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations pour l'élargissement.

Enfin, la société civile tunisienne, acteur fondamental de la transition (ce qui a valu au Quartet du dialogue national le Prix Nobel de la paix en 2015), est largement impliquée dans les relations UE-Tunisie, notamment à travers des dialogues tripartites réguliers, qui précèdent toutes les réunions institutionnelles ainsi que les négociations sectorielles (sessions au niveau ministériel: en mai 2015 avec le Commissaire en charge de la migration et des affaires intérieures, en avril 2016 avec la participation du Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations pour l'élargissement à Tunis et en juin 2016 avec la participation de la Commissaire au commerce).

### 1.2. Démocratie, droits de l'homme et bonne gouvernance

#### *Droits de l'Homme*

La transition démocratique de la Tunisie a progressé malgré les difficultés et les menaces auxquelles le pays a continué de faire face. La **mise en œuvre effective de la Constitution de 2014** reste le principe directeur dans la promotion des droits et des libertés fondamentales. La mise en place d'institutions indépendantes, prévues par la Constitution, ainsi que la mise en œuvre effective des engagements pris par la Tunisie suite à la ratification, après la révolution, des principaux traités et conventions internationales en matière de droits de l'Homme, devraient permettre de relever ce défi et restent des priorités importantes dans ce domaine.

La **société civile** tunisienne est dynamique et diversifiée. Le cadre juridique de ses activités a été libéralisé après la révolution. La réforme en cours de préparation pour remplacer le décret-loi n° 88-2011<sup>6</sup> régissant les associations préoccupe la société civile.

L'UE a de manière constante affirmé au cours des deux dernières années son soutien à la transition démocratique tunisienne, dans le respect de la Constitution et des engagements pris au niveau international en matière de droits de l'Homme et a mobilisé ses instruments financiers pour soutenir ce processus. La Communication conjointe de la Haut représentante et de la Commission européenne du 29 septembre 2016 reconnaît la transition démocratique comme une priorité spécifique pour le soutien de l'UE. Plusieurs programmes sectoriels sont en cours et en préparation dans ce domaine: programme dédié à la promotion des droits des femmes (7 Mio EUR), programme d'appui au secteur des médias en Tunisie (10 Mio EUR), programme d'appui à la société civile (PASC, 7 Mio EUR) et d'autres programmes et projets (42 projets actifs avec la société civile en 2016 pour une valeur de plus de 24 Mio EUR).

Après la révolution, la Tunisie a ratifié les principaux traités et conventions internationales relatifs aux droits de l'Homme. Le dernier rapport relatif à la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants a été présenté en 2016. La Tunisie a été élue membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, pour la période 2017 à 2019 et fera l'objet de l'examen périodique universel en 2017.

En ligne avec les conclusion du troisième rapport du Comité contre la torture<sup>7</sup>, des allégations de **mauvais traitements et de torture** en particulier dans les centres de détention et contre des personnes soupçonnées d'activité terroriste, restent un élément de préoccupation, demeure un élément de préoccupation.. Dans le même temps, la Tunisie est le premier pays de la région à avoir mis en place en 2016 un mécanisme national de prévention, en conformité avec les obligations du Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture. A l'instar d'autres institutions indépendantes, son fonctionnement risque cependant d'être affecté par un manque de moyens.

En matière de **liberté de la presse et d'expression**, le pays a nettement progressé dans le classement 2016 de Reporters sans frontières (RSF), qui classe la Tunisie 96<sup>ème</sup> sur 180 pays en matière de liberté d'expression et de la presse. Le pays était au 126<sup>ème</sup> rang en 2015. Le pays s'est doté de dispositifs législatifs ambitieux qui consacrent les droits des journalistes, interdisent les restrictions à la libre circulation des informations et protègent leurs sources, en ligne avec l'article 31 de la Constitution. La Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) et le syndicat national des journalistes jouent un rôle actif pour assurer l'indépendance médiatique. Une nouvelle loi sur **l'accès à l'information**<sup>8</sup> a été adoptée par le Parlement en mars 2016. Cette loi définit le droit énoncé à l'article 32 de la Constitution et met en place une autorité indépendante pour l'accès à l'information, dont l'établissement connaît certains retards. Malgré ces développements positifs, des pressions vis-à-vis des journalistes et des bloggeurs, notamment, sur la base de l'article 91 du Code militaire et de l'article 128 du Code criminel, prévoyant de lourdes peines de prison en cas de diffamation des autorités publiques et militaires, sont toujours dénoncées.

En matière de lutte contre les **discriminations**, un nouveau projet de loi général est en cours de discussion à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Les garanties constitutionnelles en matière **d'égalité entre les femmes et les hommes** doivent encore être pleinement transcrites dans les lois et mises en œuvre dans la pratique. Le chômage est plus

---

<sup>6</sup> [Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.](#)

<sup>7</sup> Troisième rapport sur la Tunisie du Comité contre la Torture des Nations unies, adopté à la session du 18 avril – 13 mai 2016)

<sup>8</sup> [Loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information.](#)

sévère chez les femmes (23%) que chez les hommes (12,5%), et touche deux fois plus de diplômés du supérieur femmes (41,5%) que de diplômés hommes (20,1%)<sup>9</sup>. Le Parlement tunisien comptait, fin 2016, 76 femmes sur 217 membres, soit 35 %. La nouvelle loi électorale<sup>10</sup>, adoptée début 2017, introduit le principe de la parité horizontale (toutes listes comportent un nombre égal de femmes et hommes) et verticale (alternance entre homme et femme au sein de la même liste), ce qui devrait garantir une représentation féminine encore plus forte dans l'avenir. En mai 2016, un conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes a été créé par décret (ses membres ont été nommés début 2017), marquant la volonté du gouvernement de contribuer à l'égalité dans tous les secteurs. Un projet de loi contre les violences à l'égard des femmes a été déposé au Parlement fin juillet 2016. Le respect des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexuels (**LGBTI**) reste un sujet de préoccupation. Les condamnations d'homosexuels sur la base du Code pénal (article 230) et la mise en œuvre des tests médicaux forcés, prévus dans le Code pénal, posent la question de la conformité de ces dispositions et pratiques à la Constitution. Une politique intégrée pour l'**enfant** a été adoptée en 2016. Les enfants représentent environ un tiers de la population et 25% des enfants tunisiens souffrent de la pauvreté, avec des disparités importantes entre les régions. Selon l'UNICEF, le taux d'enfants non scolarisés dans le primaire est tombé à moins de 1% (2013); celui des enfants non pris en charge dans le préscolaire, qui a baissé, reste toujours élevé (30% en 2013). L'abandon scolaire est en recrudescence avec plus de 100.000 enfants quittant chaque année l'école par an (106.917 cas d'abandon scolaire avant l'âge légal de 16 ans en 2015 selon l'UNICEF).

Si la Tunisie ne dispose pas d'un cadre législatif national complet dédié à la **protection des droits des migrants**; une stratégie nationale pour la migration existe. Un projet de loi sur le droit d'asile est également en cours d'élaboration. En 2016, la Tunisie a adopté une loi organique<sup>11</sup> relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes.

S'agissant de la **protection des données personnelles**, garantie par la Constitution, l'Instance nationale de protection des données personnelles, créée en 2004, n'a qu'un mandat limité à la sphère privée. Une réforme de la législation tunisienne est en cours, visant à rapprocher celle-ci des standards européens.

### *Bonne gouvernance et démocratie*

**Les élections** présidentielles et législatives de 2014 ont illustré la solidité de la démocratie tunisienne. La mission d'observation électorale de l'UE, déployée à la demande des autorités tunisiennes, a évalué favorablement ces scrutins. Elle a notamment conclu que le cadre législatif régissant ces élections constituait une base solide pour les prochaines échéances électorales. Les prochaines élections municipales devraient se tenir en décembre 2017. L'UE a déjà confirmé sa disponibilité à déployer une nouvelle mission d'observation électorale à cette occasion.

Le processus de **décentralisation et de régionalisation** est au cœur de la transition tunisienne. Des avancées majeures sont intervenues en 2016: la première a trait à la création, en janvier 2016, d'un Ministère des affaires locales et de l'environnement, distinct du Ministère de l'intérieur. Le nouveau Plan de développement 2016-2020 fait des régions des acteurs centraux du développement, avec pour ambition de réduire de 30% les disparités régionales existantes. Parmi les autres avancées significatives intervenues en 2016, figurent:

---

<sup>9</sup> Source: Institut National de la Statistique (INS). Indicateurs de l'emploi et du chômage, 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 – Publié en février 2017

<sup>10</sup> [Loi organique n° 2017-7 du 14 février 2017, modifiant et complétant la loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014 relative aux élections et référendums](#)

<sup>11</sup> [Loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes..](#)

la communalisation intégrale du territoire et l'adoption par l'ARP le 31 janvier 2017 du projet de loi amendant et complétant la loi organique n°2014-16 relative aux élections et referenda. La finalisation du Code des collectivités locales a en revanche pris du retard.

En 2016 le programme 'CAP vers la décentralisation et le développement intégré des territoires – CAP2D' (43 Mio EUR) a été lancé et une 'nouvelle initiative pilote de développement local intégré' a été adoptée à la fin de 2016 (60 Mio EUR), tandis que la mise en œuvre du programme pour la 'Réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie' (69 Mio EUR) progresse.

En 2016, le chantier de la **réforme de l'administration publique** a été lancé. Simultanément dictée par la nécessité comptable – dérapage des comptes publics suite à l'inflation de la masse salariale de l'Etat – et par la volonté de répondre aux attentes des citoyens, la réflexion sur la réforme a abouti à l'adoption en janvier 2017 d'une stratégie de modernisation administrative. Cette volonté de réforme s'est cristallisée par l'accord entre le FMI et la Tunisie de mai 2016. Un nouveau 'Programme de soutien à la mise en œuvre du plan quinquennal, modernisation de l'administration et des entreprises publiques' (73,5 Mio EUR), visant à accompagner les efforts de la Tunisie pour accroître l'efficacité, l'efficience, la qualité et la transparence de l'action des services publics et des entreprises publiques, a été adopté en 2016.

L'année 2016 a été également marquée par l'adoption du Plan d'action 2016-2018 lié à la stratégie nationale sur la bonne gouvernance et la lutte contre la **corruption**. Avec l'adoption en 2016 de la loi organique relative au pôle judiciaire économique et financier, le traitement des dossiers de corruption et blanchiment d'argent devrait se professionnaliser et gagner en indépendance.

La loi sur les **statistiques** est en cours de révision afin d'assurer l'indépendance et la modernisation de l'Institut national des statistiques et la fiabilité des données nécessaires à l'élaboration des politiques nationales.

La Constitution de 2014 consacre l'indépendance de la justice, le droit à un procès équitable ainsi que le droit d'accès à la **justice**. Depuis le deuxième semestre de 2016 une appropriation majeure des réformes à engager semble se profiler, notamment la mise en place progressive d'un système d'information judiciaire, clé de la transparence de la justice. La loi sur le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), promulguée en avril 2016, a permis la tenue des élections de trois conseils composants le CSM en octobre 2016. Des postes ex-officio restent cependant encore vacants et l'activité du CSM en demeure paralysée. La Cour constitutionnelle n'a en conséquence pas encore débuté ses travaux un tiers de ses membres devant venir du CSM.

**Une réforme pénale** est en cours depuis 2014 avec la mise en place de deux commissions travaillant sur la refonte du code pénal et du code de procédure pénale. En 2016, l'amendement de l'article 13 bis du Code de procédure pénale<sup>12</sup> a réduit la durée de la garde à vue à 48 heures renouvelables une fois et a introduit le droit à la présence d'un avocat. Les conditions de **détention** restent précaires. La situation de surpopulation carcérale, avec un taux d'occupation moyen d'environ 150%, est la conséquence, parmi d'autres, du manque de mesures alternatives à la détention. Dans le cadre de la loi sur la **justice transitionnelle**, l'Instance vérité et dignité (IVD)<sup>13</sup> a franchi d'importantes étapes en 2016. En juin 2016,

---

<sup>12</sup> [Loi n° 2016-5 du 16 février 2016, modifiant et complétant certaines dispositions du code de procédure pénale.](#)

<sup>13</sup> Cette instance est chargée d'enquêter sur les atteintes aux droits de l'homme commises depuis 1955, d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs présumés, de dédommager et de réhabiliter les victimes, ainsi que de préserver la mémoire.

l'IVD avait reçu un total de près de 62.300 dossiers. En novembre 2016, l'IVD a entamé une série d'auditions publiques des victimes de l'ancien régime; ces auditions publiques, qui ont bénéficié d'une couverture médiatique considérable au niveau national et international, ont permis d'ouvrir un débat public salutaire et nécessaire.

L'UE poursuit son soutien au secteur de la justice, en particulier en faveur de la rénovation des tribunaux et des établissements pénitentiaires (programme d'appui à la Réforme de la justice I et II - 40 Mio EUR). Dans le cadre des conventions bilatérales sur l'entraide judiciaire, les décisions judiciaires des Etats membres de l'UE relatives à la garde à vue ou au droit de visite peinent à être exécutées par les autorités tunisiennes.

### 1.3. Sécurité

En 2015, une série d'attaques terroristes en Tunisie a pris pour cible le secteur touristique et les institutions chargées de la sécurité. Bien que l'état d'urgence reste toujours en vigueur, d'une manière générale, les autorités sécuritaires tunisiennes ont obtenu des résultats opérationnels significatifs. Le 7 novembre 2016 le Président de la République, Béji Caïd Essebsi, a notamment paraphé la "**Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme**" qui comporte 4 axes : la prévention, la protection, la poursuite et la riposte.

L'attentat perpétré en mars 2016 dans la ville frontalière de Ben Guerdane est l'illustration de menaces représentées par l'instabilité en Libye, mais aussi par la contrebande et le trafic transfrontalier. La **gestion des frontières** demeure un objectif prioritaire des autorités. Un projet de stratégie nationale pour la sécurité des frontières est en cours de finalisation. Par ailleurs, malgré les défis auxquels elle doit faire face du fait de l'instabilité en Libye, la Tunisie a entamé un nombre important d'activités opérationnelles dans le but d'éradiquer le trafic illicite d'armes à feu. La question du **retour des 'combattants terroristes tunisiens'** en provenance de Libye et de Syrie et le danger de la radicalisation, notamment dans les régions défavorisées et dans les prisons, représentent d'autres défis majeurs.

Depuis 2015, l'UE et ses Etats membres ont renforcé leurs relations et accru leur coopération en matière de sécurité avec la Tunisie, en particulier dans la lutte contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, tout en promouvant le plein respect de l'Etat de droit, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Deux sessions du Dialogue Politique renforcé en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme ont déjà eu lieu, respectivement en septembre 2015 et janvier 2017.

Outre la poursuite d'un programme dédié au soutien à la réforme du secteur de la sécurité (23 Mio EUR) lancé en novembre 2015, l'UE a appuyé la Tunisie dans ses efforts pour lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation, en renforçant les capacités nationales sur des questions telles que la gestion des frontières, la promotion d'enquêtes et des poursuites dans le respect de l'Etat de droit et des droits de l'Homme. La Tunisie participe aussi activement à un nombre important de projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative des centres d'excellence CBRN de l'Union, renforçant ainsi ses capacités de gestion des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et dans le domaine de la gestion de crise, notamment nucléaire.

La Tunisie participe aussi activement à différents programmes régionaux comme le programme PPRD (Prévention Préparation et Réponses aux Désastres humains et naturels) Sud et à des projets et exercices dans le cadre de l'UCPM (Mécanisme Européen de Protection Civile).

Des tables rondes techniques UE-Tunisie sur le trafic illicite d'armes à feu ont eu lieu à Tunis le 18 juillet 2016 et le 28 mars 2017 et ont permis de définir un programme d'activités communes sur ce sujet.

Dans le cadre de la coopération contre la radicalisation et notamment sa prévention, un séminaire s'est déroulé à Tunis en décembre 2016 avec la participation de la Commission européenne, d'experts du réseau européen de sensibilisation sur le phénomène de la radicalisation, RAN (Radicalisation Awareness Network – Réseau de Sensibilisation sur la Radicalisation) et de représentants des nombreux ministères faisant partie de la Plateforme gouvernementale du discours alternatif et de lutte contre la radicalisation. Cette visite a été suivie par l'établissement d'un point de contact entre le centre d'excellence du RAN et la plateforme tunisienne afin de permettre l'échange continu de bonnes pratiques et la diffusion d'information et la participation à des événements d'intérêt conjoint.

Le renforcement de la coopération avec les agences compétentes de l'UE a été aussi entamé. Un projet régional de lutte contre le terrorisme, dans lequel la Tunisie est un pays prioritaire, est actuellement mis en œuvre par CEPOL (Collège Européen de Police, et a permis la mise en œuvre d'activités de formation sur la lutte contre le terrorisme. Une deuxième visite de haut niveau de la Tunisie à Europol a eu lieu en septembre 2016 afin d'échanger sur les bonnes pratiques, et de se familiariser avec les approches et formations européennes en mettant l'accent sur le contre-terrorisme. En 2016, les autorités tunisiennes ont renforcé leur coopération avec Eurojust, en nommant notamment deux points de contact dont un pour le suivi des dossiers liés au terrorisme.

Par ailleurs, la coopération se poursuit en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en particulier pour soutenir les efforts de la Tunisie pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

## **2. Développement, intégration socio-économique et aspects commerciaux**

### **2.1. Cadre macro-économique**

La croissance moyenne de 4,5% par an avant 2011 a décéléré à environ 2,5% jusqu'en 2014 pour tomber à 0,8% en 2015 et 1,1% en 2016. En 2016, les retombées des attentats de 2015 ont privé le secteur touristique (7% du PIB) d'environ 8% de ses recettes. Le secteur manufacturier (20% du PIB) pâtit quant à lui d'une croissance européenne toujours faible depuis 2008. Le secteur agricole (9% du PIB) a été affecté par la sécheresse et les exportations ont chuté de plus de 30% après une récolte exceptionnelle en 2015. Le secteur du commerce ne croît que modestement depuis l'interruption des politiques de soutien à l'activité économique mises en place après la révolution, ce qui a freiné la consommation des ménages. L'inflation, en hausse, en raison de la dépréciation du dinar contribue également à limiter le pouvoir d'achat des ménages. Les entreprises publiques (13% du PIB), manquent quant à elles de moyens pour investir et améliorer leur productivité. Les contraintes de nature structurelle liées à la période de transition que traverse la Tunisie ont également contribué à réduire son potentiel de croissance. Le déficit budgétaire, traditionnellement contenu à moins de 3% du PIB s'est dégradé depuis 2011 suite à la baisse des recettes fiscales et la hausse des dépenses de rémunération pour atteindre 4,4% du PIB en 2015 et 5,7% en 2016. Sa réduction est conditionnée au rebond de l'activité économique et à une réduction de la masse salariale de la fonction publique (15-16% du PIB en 2017 selon les prévisions). L'aggravation des déficits, la faible croissance en 2016 et les dépréciations de change (la dette est estimée à 70% en devises) ont provoqué une légère hausse de la dette publique (62% du PIB en 2016). Le déficit commercial atteignait 13% du PIB en 2016.



Afin de faire face à ces vulnérabilités économiques, la Tunisie a signé en mai 2016 un accord élargi au titre du mécanisme de crédit avec le FMI, portant sur 2,9 milliards de dollars sur une durée de trois ans. Pour ce qui concerne l'**assistance macro-financière (AMF)**, l'UE a accordé à la Tunisie un premier prêt de 300 millions d'EUR en mai 2014 (premier programme d'assistance macro-financière – AMF I). Les deux premières tranches pour un total de 200 millions d'EUR ont été décaissées en 2015. En raison de la prolongation de la crise économique en Tunisie, le gouvernement tunisien a demandé à l'UE en août 2015 de contribuer avec 500 millions d'EUR en prêts à un deuxième programme AMF, en complément du nouveau programme du Fonds monétaire international (FMI) approuvé en juillet 2016. Le protocole d'accord de cette deuxième assistance macro-financière (AMF II) est actuellement en préparation. Les conditions liées aux deux programmes ont pour but le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements et des finances publiques à travers des réformes allant du marché du travail à la fiscalité. Le déboursement de la troisième et dernière tranche de l'AMF I a été repoussé en raison du retard des autorités tunisiennes dans l'exécution de certaines conditions envisagées dans le protocole d'accord.

Sur le plan de la **gestion des finances publiques**, la Tunisie dispose d'un système budgétaire et comptable robuste. Des avancées significatives ont dans le même temps été enregistrées en matière de Gestion budgétaire par objectif (GBO).

Le **secteur bancaire** est assez développé mais les banques publiques souffrent d'une faible capitalisation (malgré la mise en place d'un plan de recapitalisation dans le cadre du programme avec le FMI), du manque de liquidité et d'un niveau élevé de créances douteuses et litigieuses. Cette faiblesse relative du secteur bancaire limite sa contribution à la relance de la croissance et de l'investissement. L'ARP a adopté en mai 2016 une nouvelle loi bancaire, qui marque une avancée dans le processus de restructuration du système bancaire et financier tunisien.

## 2.2. Questions commerciales

La Tunisie entretient des **relations commerciales** très étroites avec l'UE, destination d'environ les trois quarts de ses exportations de biens, et à l'origine d'environ la moitié des importations totales en 2016. Le déficit commercial de la Tunisie avec l'ensemble des pays de l'UE est relativement modéré, surtout si on considère l'ampleur totale des échanges. En 2016, il s'est limité à 5,4% du déficit total du pays, en recul par rapport à celui de l'année 2015 (12,6%). L'UE est également le premier investisseur étranger en Tunisie, avec plus de 3.000 entreprises à participation majoritaire européenne installées en Tunisie, générant plus de 327.000 emplois.

Les négociations en vue de la conclusion d'un **Accord de libre-échange complet et approfondi** (ALECA) ont été lancées officiellement à Tunis en octobre 2015 avec la participation de la Commissaire au commerce. Un premier round de négociations a eu lieu en avril 2016, et des échanges techniques entre les deux parties ont continué au long de l'année 2016 et au début de l'année 2017. L'ALECA est guidé par un principe d'asymétrie en faveur de la Tunisie pour ce qui est de l'accès au marché et respecte les priorités tunisiennes pour le rapprochement réglementaire avec l'UE. Des mesures importantes d'assistance à la négociation et à la mise en œuvre de l'accord sont prévues.

Des progrès ont été réalisés en 2016 pour ce qui concerne les deux projets de loi sur la sécurité des produits industriels et sur la sécurité des produits alimentaires, qui constituent des éléments essentiels pour la mise en place d'un système de surveillance de marché équivalent à celui de l'UE.

Les travaux en vue de la conversion des **normes tunisiennes** obligatoires « homologuées » en normes facultatives et règlements techniques obligatoires ont progressé en 2016 avec la création par le Ministère de l'industrie de groupes de travail spécialisés dans les secteurs concernés pour faire avancer l'élaboration de textes. Les deux parties ont également instauré et tenu les premières réunions d'un dialogue réglementaire structuré ayant pour but de faire progresser la préparation de la négociation d'un **accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA)**.

Une nouvelle loi<sup>14</sup> relative à la restructuration de la **concurrence** et des prix a été approuvée en septembre 2015 par l'ARP. Dans un contexte marqué par une forte inflation depuis la révolution, la nouvelle loi se fixe pour objectif de prévenir toute pratique anticoncurrentielle, assurer la transparence des prix et prévenir les hausses illicites. La politique de la concurrence figure parmi les thèmes de négociation dans le cadre de l'ALECA, en vue de la mise en œuvre renforcée des dispositions existantes dans l'Accord d'association, y compris en matière d'aides d'État. Une nouvelle loi sur **l'investissement**<sup>15</sup> a été promulguée par l'ARP en septembre 2016. La loi unifie notamment le corpus législatif régissant l'investissement, crée un interlocuteur unique vis-à-vis des investisseurs, permet une certaine ouverture à l'embauche de cadres étrangers, et consacre la conciliation comme mode de résolution préalable des litiges. La loi actuelle sur les investissements requiert l'autorisation par la Commission Supérieure de l'Investissement pour les participations majoritaires étrangères pour plusieurs secteurs de services. Cette autorisation cesse de s'appliquer avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'investissement le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Malgré les évolutions positives susmentionnées, un certain nombre de questions liées à l'accès au marché (questions sanitaires et phytosanitaires, enquêtes de sauvegarde, obstacles techniques au commerce, etc.) incompatibles avec les engagements de la Tunisie dans l'Accord d'association a pu être constaté en 2016; ces questions ont été soulevés avec les autorités tunisiennes à plusieurs reprises. De plus, la Tunisie doit mettre en place un système de contrôle des aides d'Etat conformément à ses engagements dans le cadre de l'Accord d'association.

### 2.3 Développement économique durable

Selon l'index "Doing Business" de la Banque Mondiale, la Tunisie est classée 77ème sur 190 pays et 6ème sur les 20 pays de la zone "Afrique du Nord / Moyen Orient" en terme de **climat des affaires**.

La Conférence internationale "Tunisia 2020" du 29 et 30 septembre 2016 à Tunis, à laquelle le Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations pour l'élargissement a participé, a été l'occasion pour la Tunisie de présenter plus en détail ses plans pour un nouveau modèle de développement économique et social, inclusif et durable. La Tunisie a confirmé sa volonté de poursuivre avec la dynamique positive enclenchée par la Conférence, y compris dans la mise en œuvre des engagements et des réformes, notamment pour l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'investissement étranger.

Un obstacle majeur au développement du **secteur privé** en Tunisie tient à une structure marquée par la prédominance de la micro et la petite entreprise et le poids du secteur informel qui emploie entre 40% et 60% de la force de travail. Le secteur privé formel est constitué d'environ 680.000 entreprises, dont 98% d'entreprises employant moins de 10 salariés. Les entreprises considérées comme 'moyennes' représentent 0,4% du total, les grandes entreprises (>200 employés) ne sont que 800 (0,1%). Le secteur des services représente environ 88% des

<sup>14</sup> [Loi n° 2015-36 du 15-09 2015 relative à la réorganisation de la concurrence et des Prix.](#)

<sup>15</sup> [Loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement.](#)

entreprises formelles en Tunisie et la répartition du nombre d'entreprises par gouvernorat illustre le contraste qui existe entre les régions : le Nord-Est et le Centre-Est comptent 74% de la population totale des entreprises, quand le sud regroupe seulement 11% des entreprises en activité<sup>16</sup>. Le gouvernement tunisien n'a pas de stratégie spécifique dédiée au développement des PME. Une loi sur les Partenariats publics-privés<sup>17</sup> a été adoptée par l'ARP en novembre 2015. Elle est le fruit d'un processus débuté en 2011-2012 et qui a bénéficié de l'appui et de l'assistance technique de plusieurs bailleurs de fonds dont l'UE.

Le 2<sup>ème</sup> axe du Plan de développement 2016-2020, a pour ambition la transformation de la Tunisie d'une économie à faible coût en un **hub économique**. Ceci se ferait par le biais de huit domaines d'intervention portant sur la diversification du tissu économique, la promotion de l'économie numérique, la poursuite de la stratégie de développement du tourisme à l'horizon 2020, l'amélioration du climat des affaires, la mise en place d'une stratégie de promotion des grands projets, la consolidation des investissements tunisiens sur les marchés extérieurs, des réformes foncières et une réforme du système de financement de l'économie.

L'UE est le principal partenaire technique et financier de la Tunisie, soutenant la modernisation du secteur privé tunisien, à travers des projets et programmes qui contribuent à: simplifier et moderniser le climat des affaires et des investissements; faciliter l'accès aux financements pour les microentreprises et les PME, et de la coopération commerciale et technologique via Enterprise Europe Network (EEN). En 2015, le 'Programme d'appui à la compétitivité des services' (PACS – 20 Mio EUR) a connu un coup d'accélérateur. Cette action vise en particulier à élaborer une stratégie nationale pour le secteur des services. Toujours en 2015 'l'Initiative régionale d'appui au développement économique durable' (32 Mio EUR) a été lancée. Ce programme contribue au développement économique local en Tunisie en améliorant la compétitivité des entreprises ainsi que l'employabilité des citoyens, dans huit gouvernorats pilotes tunisiens.

L'**agriculture** occupe une place importante dans l'économie tunisienne. Le secteur, composé de 500.000 exploitants agricoles en majorité de petite et moyenne taille (autour de 10 ha) contribue à 9% du PIB et fournit du travail à environ 16% de la population active (dans les régions du Nord – Ouest, sa part dans le marché de l'emploi atteint 40%). Le secteur agricole assure aussi 10% des recettes d'exportation des biens et reçoit 9% des investissements du pays. Malgré les importants investissements publics, le secteur agricole souffre d'une stagnation de la productivité et d'un sous-investissement dans les services d'appui aux filières et d'innovation. L'aboutissement en 2016 des travaux du Programme national de mise à niveau des exploitations agricoles (PNMEA) est un jalon important de la relance de l'investissement agricole. Le programme prévoit l'accompagnement des exploitants agricoles pour leur permettre de faire le lien entre l'investissement et la modernisation/transformation structurelle du secteur. L'huile d'olive est la principale exportation agricole de la Tunisie vers l'UE et le secteur de l'huile d'olive représente un cinquième du total de l'emploi agricole. Dans le but de contribuer à la relance économique de la Tunisie, qui avait en particulier souffert des attentats terroristes de 2015, l'UE a adopté en 2016 une mesure commerciale autonome d'urgence en faveur des exportations d'**huile d'olive** tunisienne. L'UE a offert unilatéralement, jusqu'à la fin de l'année 2017, un contingent tarifaire à droit nul de 35.000 tonnes par an pendant deux ans, pour les exportations d'huile d'olive de la Tunisie vers l'UE, en complément du contingent de 56.700 tonnes par an déjà prévu dans l'Accord d'Association. Par ailleurs, depuis 2016 l'UE facilite les importations d'huile d'olive tunisienne grâce à la

---

<sup>16</sup> Institut National de Statistique (INS), 2016

<sup>17</sup> [Loi n° 2015-49 du 27 novembre 2015, relative aux contrats de partenariat public privé](#)

suppression des sous-quotas mensuels qui limitaient les exportations d'huile d'olive tunisienne vers les pays de l'UE.

Le secteur **touristique** représente environ 7% du PIB et 12% de l'emploi (400.000 emplois directs) : il est essentiel pour l'économie mais est toujours dans une situation critique. Le secteur a limité les dégâts en 2016, avec près de 6 millions de visiteurs contre 5,3 millions en 2015.

Le secteur **de la pêche** représente 51.350 emplois directs et les débarquements des presque 14.000 bateaux atteignent environ 200 Mio d'EUR. L'importance économique et sociale du secteur, composé principalement de petits navires, est significative. Acteur important au sein de la Commission des pêches en Méditerranée (CGPM), la Tunisie a co-signé en mars 2017 la déclaration ministérielle sur la pêche durable en Méditerranée (MedFish4Ever Déclaration).

Le secteur des **transports** représente 7% du PIB, un taux de croissance de 3% enregistré entre 2012 et 2015 et emploie 140.000 personnes, dont 40.000 dans le secteur privé. Ce secteur souffre depuis des années de plusieurs difficultés : secteur portuaire peu performant, recul du transport public, mauvaise gouvernance des entreprises publiques de transport, insécurité routière, fortes émissions de gaz à effet de serre<sup>18</sup>. Le ministère du transport a récemment mis en place un plan d'action pour réformer le secteur à l'horizon 2030. Au niveau de l'**aviation** civile, les échanges et réunions techniques autour de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens ont repris depuis le quatrième trimestre 2016 à un rythme accéléré. Sur les réformes réglementaires dans le domaine du transport, la Tunisie a continué de bénéficier du soutien technique de programmes régionaux EuroMed financés par l'UE et à coopérer avec les agences européennes de transport en vue de la mise en oeuvre du Plan d'Action Régional Transport pour la Région Méditerranéenne (PART) 2014-2020 adopté dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. La Tunisie a été également très engagée dans le développement du Réseau régional transport (le Réseau Trans-Méditerranéen de Transport).

La maîtrise de l'**énergie** figure comme un axe stratégique du développement économique et social dans le Plan de Développement 2016-2020. Le cadre réglementaire a été complété en 2016 pour ouvrir la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables aux investisseurs privés et un premier appel à concurrence a été lancé pour l'octroi de concession.

La Tunisie a ratifié en octobre 2016 l'Accord de Paris sur le **climat**, donnant ainsi un statut officiel à sa contribution déterminée au niveau national (NDC). Cette stratégie globale vise une réduction de 41% de l'intensité carbone de l'économie tunisienne en 2030 par rapport à celle de 2010. Elle prévoit des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets du changement climatique dans plusieurs secteurs (de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, de l'eau, des déchets, de la gestion des forêts, de la santé et du tourisme).

Dans le domaine de l'**environnement**, une loi sur les déchets a été adoptée en 2016 et la mise en place d'une police environnementale est annoncée. En revanche, les investissements en vue de limiter la pollution industrielle sont en deçà des besoins. La Tunisie a poursuivi les réformes engagées dans le secteur de l'**eau**. La mise en œuvre de la politique et de la stratégie sectorielle pour l'eau montre des avancées positives, notamment sur l'adoption du Code des eaux. En matière d'assainissement, malgré un taux de raccordement élevé, des investissements massifs sont en cours, en vue d'améliorer la qualité des rejets. Parmi les programmes en cours, financés par l'UE: le 'Programme d'appui à la mise à niveau environnementale des usines du groupe chimique tunisien' (10 Mio EUR); le projet d'Appui à la gouvernance

---

<sup>18</sup> Livre blanc relatif au secteur des transports et de la logistique en Tunisie, élaboré par des spécialistes tunisiens, en collaboration avec des experts de la Banque Mondiale, le 18 mai 2016.

environnementale locale de l'activité industrielle à Gabes (5 Mio EUR); le programme pour la 'Dépollution intégrée du lac de Bizerte (60 Mio EUR en dons de l'UE; et 60 Mio EUR en prêt de la Banque européenne d'investissement (40 Mio EUR) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (20 Mio EUR).

Dans le domaine **maritime** la Tunisie s'engage activement dans le suivi de la Déclaration Ministérielle de l'Union pour la Méditerranée de 2015 comme membre de l'Initiative sur l'économie bleue en Méditerranée Occidentale et participe activement aux travaux de mise en œuvre.

Le secteur de la **recherche et de l'innovation** est en voie de réforme. Cette action s'intègre dans le grand plan de réforme de l'enseignement supérieur et la recherche annoncé depuis 2015 et dont le démarrage a pris du retard. Ce secteur fait face à de nombreux défis, à commencer par des problèmes d'infrastructures, de financement, de gouvernance et d'inadéquation avec le secteur économique. L'adhésion de la Tunisie comme pays associé au programme Horizon 2020 le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est considérée comme un moyen pour aider à mettre ce secteur à niveau et renforcer sa capacité et son potentiel. Bien que les premiers résultats des appels à projet Horizon 2020 pour la Tunisie, soient encore en deçà des attentes, les bénéfices de l'intégration de la Tunisie dans l'espace européen de la recherche à travers son association à Horizon 2020 ne pourront être évalués qu'à terme, avec le renforcement et l'internationalisation graduelle du système national de recherche et d'innovation. A cet égard, une unité de gestion par objectif a été spécialement créée pour bien mener l'association. Le programme d'appui à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation (EMORI) qui a été lancé récemment, inclut un appui au secteur de la recherche et une meilleure participation des chercheurs et institutions tunisiens au le programme Horizon 2020 (6 Mio EUR dédiés à la recherche sur un montant total de 60 Mio EUR). L'Union considère que la simplification et l'assouplissement des procédures pourrait garantir une meilleure participation des institutions tunisiennes à Horizon 2020, ainsi qu'à d'autres programmes européens. En particulier les institutions tunisiennes qui veulent participer aux programmes devraient disposer d'une personnalité juridique et financière, des comptes en devises ou en dinars convertibles afin d'avoir l'autonomie et la capacité de gestion pour associer des partenaires d'autres pays.

#### 2.4 Développement social

**L'emploi** est la priorité de la stratégie du gouvernement pour stimuler le développement économique (Plan de développement 2016-2020). Le taux de chômage a légèrement augmenté, passant de 15,3% en 2015 à 15,5% en 2016<sup>19</sup>, et le chômage des jeunes reste très élevé, à 31,8%<sup>20</sup>. Sur la base du nouveau contrat social signé le 14 janvier 2013 par le gouvernement avec les deux plus importants partenaires sociaux (l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) et l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) la création d'un Conseil national du dialogue social pour servir de cadre institutionnel au débat tripartite est prévue. Le projet de loi portant création de ce conseil fait l'objet de discussions au sein de l'ARP. Le soutien à l'emploi, surtout des jeunes, est une des grandes priorités de la Communication conjointe de l'UE du 29 septembre 2016. Une action importante en matière d'emploi (l'Initiative régionale d'appui au développement économique durable' (32 Mio EUR)) a été préparée en 2016 et sera bientôt lancée. Le programme IRADA contribuera à l'accélération du développement économique local en Tunisie en améliorant la

---

<sup>19</sup> Source: Institut National de la Statistique (INS). Indicateurs de l'emploi et du chômage, 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 – publié en février 2017

<sup>20</sup> Source: Banque Mondiale – sur la base des données du Bureau International du Travail

compétitivité des entreprises ainsi que l'employabilité des citoyens dans huit gouvernorats, particulièrement touchés par le chômage.

La **formation professionnelle** fait l'objet d'un ambitieux projet de réforme sur la période 2016-2020, qui vise à améliorer la qualité et l'efficacité du dispositif. La Fondation européenne pour la formation (ETF) travaille en partenariat avec le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et les représentants de la société civile et des partenaires sociaux pour la réforme du dispositif national. En même temps, le programme IRADA (43 Mio EUR) inclut une composante importante sur la formation professionnelle et complètera le programme déjà en cours d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle' (PAFIP – 3 Mio EUR).

Le Ministère de **l'éducation** a élaboré en 2016 un plan à horizon 2020. Il vise à renforcer l'équité, la qualité et la gouvernance du système éducatif en s'appuyant sur la décentralisation. En dépit des progrès accomplis, on observe depuis quelques années une augmentation de l'échec scolaire et des résultats insuffisants en termes d'employabilité des diplômés. Le très faible niveau d'investissements reste un problème : sur la base de la loi sur le budget 2017, 93% du budget du Ministère de l'éducation est réservé aux coûts de personnel<sup>21</sup>. L'amélioration de la qualité de l'éducation, ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la réforme, apparaissent comme des éléments clefs pour relever le défi. Avec une enveloppe totale de 60 Mio d'EUR, le nouveau programme d'appui de l'UE à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation' (EMORI), adopté fin 2016, va contribuer à la mise en place de la nouvelle stratégie et apporter une partie de ces ressources.

Les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'éducation sont aussi au centre du Partenariat pour la Jeunesse UE-Tunisie, lancé le 1 décembre 2016 à Bruxelles.

Concernant les réformes du filet de **sécurité sociale** et notamment le projet de mise en place d'une banque de données sur les familles en besoin, le lancement de l'enquête auprès des bénéficiaires des principaux programmes d'assistance sociale a connu en 2016 des retards.

En 2016, le plan de réforme sectoriel 2016-2020 développé par le Ministère de la **santé** a été finalisé. Le système de santé tunisien souffre de problèmes de gouvernance et de faible taux de couverture sociale qui ont aggravé les inégalités sociales et régionales d'accès aux soins ces dernières années. Ainsi, l'Institut national de la statistique estime que 21,7% (donnée 2010) des habitants ne sont couverts par aucun système de sécurité sociale publique. La mise en œuvre de la réforme s'avère cruciale. Avec une enveloppe de 20 Mio EUR, le nouveau programme d'appui de l'UE au secteur de la santé, adopté fin 2016, va contribuer à l'aide à la réalisation des objectifs stratégiques ciblés.

### **3. Migration et mobilité et rapprochement entre les peuples**

Le **Partenariat pour la mobilité** (PPM), conclu en 2014, constitue le cadre global pour le dialogue et la coopération UE-Tunisie en matière de migration. Le lancement des négociations sur un **accord de facilitation des visas et un accord de réadmission** a eu lieu le 12 octobre 2016.

Le nombre de tunisiens qui bénéficient de visas et de possibilités de migration régulière est élevé. Ainsi, 155.454 visas Schengen ont été émis pour des ressortissants tunisiens en 2015, avec un taux de refus de seulement 14,1%. Par ailleurs, plus de 369.822 tunisiens bénéficient d'un permis de séjour dans l'UE selon les dernières données disponibles (dont 23.361

---

<sup>21</sup> Source: Ministère de l'Education

nouveaux permis de séjour octroyés en 2015). En 2015, les Etats Membres ont pris 10.235 décisions de retours envers des ressortissants tunisiens en situation irrégulière, mais uniquement 3.325 retours effectifs ont eu lieu, ce qui correspond à un taux de retour d'environ 30% (inférieur à la moyenne de l'UE). Les migrations irrégulières originaires de Tunisie ont atteint un pic en 2011 avec près de 28.000 arrivées en Italie seulement. Depuis lors, les chiffres ont progressivement baissé pour arriver à 1.077 passages irréguliers de ressortissants tunisiens en 2015 (données Frontex). Des rapports récents indiquent que 999 migrants irréguliers sont arrivés en Italie de Tunisie en 2016. Les autorités tunisiennes craignent que la crise en Libye puisse provoquer à tout moment un flux de migrants.

L'absence de perspectives économiques et le taux de chômage toujours très élevé se placent parmi les principaux facteurs de la migration des ressortissants tunisiens. Les tunisiens de la diaspora s'impliquent parallèlement de plus en plus dans le développement de leur pays d'origine. Les transferts de fonds des migrants tunisiens représentent entre 4 et 5 % du PIB. Par ailleurs, la Tunisie devient de manière croissante un pays de destination pour les ressortissants de pays tiers, notamment en provenance d'Afrique sub-saharienne et de Libye.

La Communication conjointe de la Haute représentante/Vice-présidente et de la Commission européenne du 29 septembre 2016 identifie des mesures concrètes à mettre en œuvre pour une meilleure gestion de la migration selon les trois grands axes centrés sur (1) la lutte contre les causes profondes de la migration (soutien aux réformes et au développement socio-économique de la Tunisie); (2) la promotion de la gouvernance (politique nationale de migration et d'asile); (3) la lutte contre la migration irrégulière. Un nouveau programme "Favoriser la mise en œuvre de la Stratégie nationale migratoire de la Tunisie" (11,5 millions d'EUR), a été adopté dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (dans sa *Fenêtre* "Afrique du Nord"), le 16 décembre 2016. Ces éléments répondent à la demande tunisienne d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la migration, notamment en mobilisant le potentiel de la diaspora pour créer des opportunités économiques et cible donc l'un des principaux moteurs de la migration irrégulière. Depuis octobre 2015, l'UE s'est engagée dans une phase de coopération intense avec ses partenaires africains dans le cadre du Plan d'action de La Valette sur la migration<sup>22</sup>, comprenant parmi ses priorités la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains. Ainsi qu'annoncé dans la Communication relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers en matière de migration du 7 juin 2016<sup>23</sup>, l'UE cherche à renforcer davantage ses relations avec la Tunisie dans ce domaine. La Communication conjointe du 25 janvier sur la migration sur la route de la Méditerranée centrale<sup>24</sup> met également en évidence la nécessité aussi d'un approfondissement de la coopération de l'UE avec les pays voisins de la Libye.

La **mobilité** des étudiants et jeunes tunisiens reste à ce jour inférieure aux attentes des autorités tunisiennes et des étudiants eux-mêmes, en particulier en termes de nombre d'échanges réalisés. En 2016, dans le cadre du programme Erasmus+, ont été comptabilisées 677 échanges, dont 167 vers la Tunisie depuis l'UE et 510 de Tunisie vers l'UE, étudiants et enseignants confondus. De plus, 265 Tunisiens (jeunes et travailleurs de la jeunesse) ont participé à des projets Erasmus+ Jeunesse (éducation non formelle) tandis que 140

---

<sup>22</sup> Conclusions du Conseil européen de décembre 2016. Voir la déclaration politique et le plan d'action de La Valette.

<sup>23</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil et à la Banque européenne d'investissement – COM(2016)385 final

<sup>24</sup> Communication de la Haute représentante/vice-présidente pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission du 25 janvier 2017 – JOIN(2017)4 finale

participants de pays européens et du voisinage sud sont allés en Tunisie. Enfin, 6 projets de renforcement des capacités du système d'enseignement supérieur impliquant des universités tunisiennes ont été sélectionnés en 2016 sous Erasmus+. Des journées d'information/formation sont régulièrement organisées avec le soutien du bureau national Erasmus +. La nouvelle tranche de 10 Mio EUR Erasmus+ allouée spécifiquement à la Tunisie en 2017-18 (dans le cadre du programme EMORI – 60 Mio EUR) pour la mobilité et le renforcement des capacités des universités et organisations des jeunes dans le cadre du *Partenariat pour la jeunesse* lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2016, devrait permettre d'atteindre une mobilité annuelle de 1.500 étudiants, enseignants et jeunes. L'UE a confirmé son engagement à poursuivre ce soutien jusqu'en 2020.

La Tunisie participe également à la plateforme en ligne eTwinning Plus qui permet des échanges virtuels avec des écoles européennes. A la fin de l'année 2016, le programme comptait 390 enseignants tunisiens enregistrés dont 144 étaient impliqués dans des projets en cours. 124 établissements scolaires étaient enregistrés dont 45 avaient au moins un enseignant impliqué dans un projet eTwinning.

**La scène culturelle** tunisienne est en pleine effervescence et les initiatives se multiplient. Malgré un maillage de Maisons de la culture et des Maisons des jeunes, encore trop peu utilisées, les acteurs culturels tunisiens souffrent encore d'une faible reconnaissance (un projet de statut de l'artiste est à l'étude), d'un relatif isolement (participation encore trop modeste à l'international). Le programme de l'UE d'appui au secteur de la culture en Tunisie (6 Mio EUR) conjugue cette double nécessité de définir une politique culturelle décentralisée, et d'appuyer une centaine de projets de la société civile dans le cadre d'une subvention à la plateforme EUNIC qui regroupe les Instituts Culturels Nationaux de l'Union Européenne présents en Tunisie. La Tunisie a formellement demandé fin 2016 son adhésion au programme Europe Créative et cette adhésion a reçu une réponse favorable de l'Union européenne.

#### **4. Assistance financière**

Depuis 2011, l'UE a plus que doublé le montant de sa coopération financière en dons allouée à la Tunisie; celle-ci est en outre le premier bénéficiaire, dans le voisinage sud, du Programme "Faitier" ("Umbrella") fondé sur les progrès en matière de démocratie et de droits de l'Homme. L'assistance financière bilatérale à la Tunisie devrait augmenter jusqu'à atteindre la somme de 300 Mio EUR en dons en 2017, le but de l'UE étant de maintenir ce soutien renforcé jusqu'en 2020. La Commission européenne envisage d'utiliser une partie des fonds supplémentaires prévus pour mobiliser d'autres financements auprès des institutions financières européennes, à concurrence de quelques 800 Mio EUR par an jusqu'en 2020.

L'aide bilatérale apportée en 2015 s'est, elle, élevée à 186,8 Mio EUR et a soutenu six programmes, principalement axés sur la reprise économique (dont le secteur du tourisme), la réforme du secteur de la sécurité et le développement régional. L'année 2016 a été marquée par la préparation de quatre nouveaux programmes bilatéraux, pour un montant total de 213,5 Mio EUR: le programme de modernisation de l'administration publique tunisienne, le Programme éducation, mobilité, recherche et innovation (EMORI), l'initiative pilote pour le développement local intégré et le programme de soutien au secteur de la santé.

Plusieurs opérations au titre de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) ont également été approuvées ou officiellement signées en 2016, à l'occasion de la Conférence internationale *Tunisia 2020* des 29 et 30 novembre 2016, permettant de mobiliser un volume de projets de 248 Mio EUR. Il s'agit d'opérations bilatérales (Centrale photovoltaïque de Tozeur) ou régionales (programme régional d'appui à l'inclusion financière).



Pour ce qui concerne l'assistance macro-financière, en 2014 l'UE a accordé à la Tunisie une aide financière de 300 Mio EUR en prêts (dont 200 Mio EUR ont été déboursés en 2015). Le second programme d'aide financière a été approuvé en 2016 (500 Mio EUR en prêts).

## 5. Conclusions et perspectives

Six années après la révolution de 2011 l'expérience tunisienne est une source d'espoir dans les pays du voisinage immédiat de l'Europe. Néanmoins, la transition démocratique en Tunisie demeure fragile. L'UE reste engagée aux côtés de la Tunisie dans la mise en œuvre effective de la Constitution et dans le soutien aux réformes socio-économiques qui sont nécessaires pour faire progresser le pays.

En 2017, l'UE et la Tunisie vont travailler à l'opérationnalisation des stratégies préparées en 2016 et à l'identification des perspectives à donner au Partenariat privilégié au-delà de 2017, date d'expiration du Plan d'action actuel. Le futur des relations entre la Tunisie et l'UE sera au centre des discussions lors du prochain Conseil d'association (le 11 mai 2017).

Le succès de la Conférence internationale *Tunisia 2020* sur l'investissement en 2016 a été salué, même si le suivi de ses conclusions prend du retard en particulier en termes de réformes. Le Plan de développement 2016-2020 intitulé «Vision stratégique de la Tunisie future » a été adopté par l'ARP en avril 2017. La finalisation de cet exercice de planification détaillé va dorénavant permettre d'ancrer les interventions des pouvoirs publics et de leurs partenaires internationaux, y compris l'UE, dans un nouveau cadre programmatique. Dans ce contexte, la Communication conjointe du 29 septembre 2016, se veut l'instrument et le catalyseur pour engager davantage les institutions de l'UE et les Etats membres dans le soutien à la transition tunisienne, en ligne avec les axes et priorités et les réformes prévues dans le Plan de développement quinquennal. L'amélioration de la coopération interministérielle, mais aussi avec les partenaires internationaux de la Tunisie constituera un élément central pour la mise en œuvre efficace des grands axes exposés dans le Plan.

La communication conjointe servira également de trame à la préparation du **cadre unique d'appui de l'UE pour la Tunisie**, qui délimitera les contours de la coopération financière multiannuelle pour la période 2017-2020. La préparation de ce cadre unique d'appui sera la priorité du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, permettant en parallèle de progresser en matière de programmation conjointe de l'aide avec les Etats Membres de l'UE.